

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2026

Présents :

Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Lisa DEBAUD, Elise GALY JAMMOU PREFONTAIN, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Elliott BIZE, Édouard BOULLE, Lisa FITOUSSI, Loïs FAY KOCAOGLU, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC, Miao LIN-ZUCKER.

Assistaient à la séance :

Anne Solenne DE ROUX	Directrice de la formation
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote)	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)	4
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 2 mars 2026 (vote)	7
IV. Présentation du schéma directeur « Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale » 2026-2029	8
V. Première discussion concernant un projet de budget participatif	12
VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 2 février 2026 (vote)	16
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	16

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2023

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Pierre-Louis PERIN en présentiel et distanciel.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer avec un petit point particulier, en dehors de l'ordre du jour. Je voudrais saluer le parcours de celle qui est sans doute la plus ancienne participante à notre Conseil, Myriam DUBOIS-MONKACHI. Chère Myriam, je crois que l'heure de votre retraite approche, et que c'est votre dernier Conseil. Au titre de vos fonctions de responsable de la scolarité et de la réussite étudiante et des autres fonctions que vous avez occupées pendant vingt ans au sein de Sciences Po, vous avez profondément réformé l'accueil et le parcours étudiant. Vous vous êtes dévouée à la réussite de nos étudiantes et de nos étudiants, de façon à vraiment transformer leur expérience. Nous vous en sommes très reconnaissants. Et, je voudrais ajouter un petit mot aussi à titre personnel : vous nous avez donné l'exemple qu'une vraie empathie et beaucoup de gentillesse ne sont en rien antinomiques avec la fermeté sur les principes et une vraie hauteur de vue. Donc, on peut vous remercier pour tout ce que vous avez apporté à Sciences Po pendant toutes ces années.

Applaudissements

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup à toutes et à tous. Et, merci pour ces mots qui me touchent vraiment parce que c'est dur de quitter un environnement aussi exigeant. Je suis tellement fière de ce qu'on a pu faire ensemble. C'est ce que je voulais dire. Ce n'est pas moi, c'est moi et Francesca CABIDDU sur la question de l'accueil administratif qui a été très importante. Je suis arrivée en 2006, les dossiers d'étudiants étaient des dossiers papier, comme je le dis souvent, dans de grandes enveloppes Kraft. Maintenant, tout est dématérialisé. Tout ça a été possible sur l'accueil, sur la scolarité, grâce aux équipes qui m'ont accompagnée, grâce à mes directeurs qui m'ont fait confiance, et grâce aussi aux étudiants. La rencontre avec les étudiants, avec des milliers d'étudiants depuis 2006, que je vois grandir, sans jeu de mots, sans jeu d'esprit, Mathis, que je vois changer, que je vois aussi après dans la lucarne de la télévision, et qui m'impressionnent beaucoup. Et, tout ça m'a nourrie et je suis très contente de partir maintenant, parce que j'ai encore un peu d'énergie pour faire des choses à l'extérieur. Et, c'est nourri de toute cette expérience formidable que j'ai vécue à Sciences Po que je vais essayer de me mettre au service de la société civile, si elle veut bien de moi, dans différents sujets, notamment les questions d'éducation. Et surtout, je souhaite à tous les étudiants une réussite professionnelle, mais aussi dans votre vie personnelle. Et, je vous remercie de m'avoir donné ces moments. Il y a eu des moments de joie, des moments de tristesse, des moments dramatiques, au final, c'était une expérience tellement enrichissante que je sais que je ne suis plus la même depuis que je suis rentrée à Sciences Po. J'espère pouvoir continuer de faire briller Sciences Po à l'extérieur grâce à mes expériences dans la société civile. Merci beaucoup pour ces mots qui me touchent vraiment.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup, chère Myriam. Et donc, nous allons passer à l'ordre du jour en commençant par la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Bonjour. Difficile de passer après toi Myriam. Tout d'abord, je voudrais m'excuser parce que la dernière session, je vous avais dit qu'il ne restait plus qu'une association à passer en convention, et c'était sans compter le campus de Nancy, que nous avons un petit peu oublié. Donc, vous aviez cette fois-ci deux

associations sur les trois associations permanentes du campus de Nancy : le bureau des arts et le bureau des sports, dont la délégation de mission, pour chacune est sensiblement la même que leurs consœurs sur les différents campus. Une dotation de 2 500 euros pour le bureau des arts et puis une dotation de 2 500 euros également pour le bureau des sports. Ensuite, à Paris, nous avons bien EMI Society qui devait encore se mettre à jour. EMI Society, l'école leur attribue aussi une dotation, mais sur l'année civile. Donc, nous ne sommes pas si en retard que cela par rapport à leur budget. Il y a donc une dotation de 8 000 euros qui est évidemment pour l'ensemble de la délégation de mission, mais aussi pour les accompagner dans l'organisation annuelle du gala. Et puis, la Junior Consulting. La Junior Consulting qui a une subvention mobilisable jusqu'à 3 000 euros pour cette année, et qui est missionnée pour un travail d'appui à la Grenade, à l'épicerie solidaire et participative, pour pérenniser son modèle, et essayer de l'aider aussi à trouver des financements.

Enfin, au rayon des dotations exceptionnelles, une première dotation à destination de l'association sportive du campus de Paris. Précisément, il s'agit d'une nouvelle collaboration entre la Direction de la vie étudiante et la Direction des ressources humaines pour une participation de Sciences Po à une course solidaire. Cette course s'appelle Sine Qua Non. Elle aura lieu le 28 mars. Il s'agit d'une course pour soutenir et appuyer la lutte dans les violences faites aux femmes. Cette course aura lieu d'ailleurs un soir pour symboliser aussi le risque que représente pour les femmes de courir à la tombée du jour. Il y aura donc cinquante salariés et cinquante étudiants, et nous avons délégué l'association sportive, pour la gestion des dossards étudiants, mais nous souhaitons prendre en charge évidemment l'intégralité du coût de ces dossards. Donc, une dotation exceptionnelle à hauteur de 1 400 euros. Le coût du dossard étant à 28 euros l'unité. Et enfin, dotation exceptionnelle à l'intention des Collégiades. Comme vous le savez, les Collégiades cette année ont lieu au Havre, campus assez excentré, ce qui occasionne évidemment des coûts assez importants de transport, pour un certain nombre de campus et notamment quatre d'entre eux : le campus de Dijon, le campus de Poitiers, celui de Nancy et évidemment le campus de Menton. Et, à l'issue de la transmission des devis de ces transports et de calculs faits sur la base du pack préétabli par le comité d'organisation des Collégiades, il ressort que le prix intégral le moins cher (pack et transport compris), serait, pour les étudiants de Reims et de Paris, autour de 155 euros pour un boursier et 165 euros pour un non-boursier. Donc, nous avons souhaité essayer de rapprocher le coût général pour les quatre campus les plus éloignés de ces tarifs, ce qui explique les propositions de dotation que nous vous faisons : une dotation exceptionnelle de 1 500 euros pour le campus de Dijon, une de 2 000 euros pour Nancy, une de 2 000 euros également pour le campus de Poitiers, et une très exceptionnelle, mais qui nous semble vraiment importante, de 4 500 euros pour le campus de Menton, permettant ainsi de réduire la participation d'un étudiant du campus de Menton estimé ce jour autour de 220-225 euros, à 175-185 euros. Et, tout ça sur le budget de la Direction de la vie étudiante. Ce budget est sensiblement le même que l'an dernier. Rappelez-vous, l'an dernier, le Conseil avait également voté une dotation supplémentaire pour trois associations, les trois qui étaient les plus excentrées du campus de Reims. Il y avait eu une dotation exceptionnelle pour le comité d'organisation, pour des questions de sécurité. Parce que l'association n'avait pas déposé à temps son dossier auprès du CROUS. Cette année, l'association havraise l'a fait, c'est en cours d'acheminement. Nous espérons vivement et fortement que le CROUS abondera en ce sens. En conséquence, nous avons choisi de mettre l'accent sur le soutien pour une baisse du prix du pack pour les étudiants. Je suis à votre disposition, bien entendu, pour toute question.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Des observations, des questions ?

Romain GUINEBRETIERE

Bonjour à toutes et tous. D'abord aussi quelques mots pour remercier au nom de l'ensemble des camarades, anciens de Sciences Po comme actuels, Myriam DUBOIS-MONKACHI, pour sa disponibilité, sa bienveillance, sa gentillesse. Merci pour toutes vos réponses à nos mails, sur les sujets les plus divers, même quand ils étaient peu clairs ou très urgents. On sait que ce n'est pas toujours simple.

Pour revenir au sujet, sur les Collégiades, je m'interrogeais sur ces dotations exceptionnelles. Est-ce que vous pensez qu'à terme, c'est possible de les intégrer dans le budget global du comité d'organisation ?

Ou est-ce qu'on va en rester toujours à cette dotation exceptionnelle, chaque année, qui finalement crée un délai en plus parce qu'on doit les repasser en CVEF ?

Baptiste VIVIEN

Merci, Romain, pour cette question. En effet, ce serait une très bonne idée. Comme vous le savez, nous avons envisagé une fixation des Collégiades sur le campus de Reims, et je pense que si nous arrivons à ce résultat, ce serait en effet beaucoup plus simple, et beaucoup plus facile, puisqu'il n'y aurait pas ce changement de destination chaque année, et donc cette incertitude concernant les coûts des transports. Il y aurait une forme de fixation aussi du coût des transports. L'objectif serait alors d'essayer de trouver des partenariats, peut-être avec des autocaristes. C'est quelque chose qui, réitéré chaque année, nous permettrait de stabiliser ce coût, et d'envisager éventuellement d'abonder auprès des associations sportives, et de l'intégrer à la délégation de mission.

Pierre-Louis PERIN

D'autres questions ? Très bien. On va pouvoir passer au vote.

Qui s'abstient ? Vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Et donc, nous passons au deuxième point l'ordre du jour : reconnaissance des associations étudiantes. Et, je rends la parole à Baptiste VIVIEN.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Cette fois-ci, ce sont deux associations qui demandent leur reconnaissance. Il s'agit de deux associations qui sont déjà bien installées sur le campus de Reims. Je reviens juste sur la première qui se nomme Sciences Po Tasting Club. Comme vous le savez, le règlement d'ailleurs le précise, il n'est pas possible pour les associations d'utiliser la marque Sciences Po, et notamment de l'utiliser en introduction de son nom. C'est une chose que nous avons fait remarquer à l'association, qui d'ores et déjà utilise un autre nom qui est Reims Tasting Club, mais qui n'est pas encore complètement déclaré en préfecture. Donc, si dans le document, nous avons mis « favorable sous réserve de la modification du nom dans les six mois », c'est parce que nous savons que l'association est en cours de modification. Simplement, nous leur accordons l'autorisation d'attendre le changement de Bureau, qui ne tardera pas, et qui se fera certainement courant mai, pour faire une déclaration commune des nouveaux membres du Bureau et du nom en préfecture, et à Sciences Po.

Et l'autre association est Create A Play qui est une association également ancrée sur le campus de Reims, et qu'on connaît déjà depuis un moment.

Mathis GROSSNICKEL

J'en profite pour rebondir sur l'utilisation de la marque Sciences Po, et je m'adresse à la direction. Est-ce qu'on a des nouvelles de l'aumônerie de Sciences Po ? C'est un sujet qu'on a abordé déjà, il y a quelques mois, et que ça devait être dû apparemment avec la Direction juridique qui du coup est une organisation qui utilise la marque Sciences Po à l'extérieur, à des buts religieux. Je vous remercie.

Kate VIVIAN

Oui, oui, tout à fait. Merci, Mathis pour cette relance. J'avais effectivement reçu la réponse entre les deux CVEF, mais je n'avais pas pensé à vous la transmettre aujourd'hui. Je vous lis la réponse de la Direction des affaires juridiques, qui indique que la loi distingue deux cas d'usage de la marque. Le CSG utilise notre marque sans notre accord, sans convention d'utilisation. C'est déjà acté. Mais, en termes de responsabilité juridique, il y a deux cas d'usage de la marque. Premièrement, dans la vie des affaires et la deuxième, hors vie des affaires. Et donc évidemment, le CSG utilise notre marque hors vie des affaires, et il n'y a pas de préjudice commercial pour nous. Il n'y a pas de besoin de s'y opposer. Sciences Po peut avoir une tolérance pour l'utilisation de cette marque, sans qu'il y ait de préjudice pour notre activité.

Mathis GROSSNICKEL

Merci. Donc, j'ai bien compris qu'il n'y a pas de préjudice économique, mais il peut peut-être y avoir un préjudice moral, en tout cas. Et donc, je comprends que juridiquement, nous ne sommes pas contraints d'engager des actions, mais je pense que ce serait quand même louable que Sciences Po souhaite se détacher de cette image, notamment sur sa marque. Là, on parle justement d'associations à qui l'on ne veut pas accorder la marque Sciences Po, mais, c'est un peu délicat de dire : on le refuse à des associations de la maison. Par contre, un centre religieux à l'extérieur, il n'y a pas de problème. Donc, je pense que c'est une question de volonté. Je m'interroge vraiment là-dessus. Je pense qu'il serait nécessaire de faire quelque chose pour éviter que cela perdure.

Baptiste VIVIEN

J'ajoute juste une petite chose. Ce n'est pas qu'on interdit. Sciences Po n'interdit pas l'utilisation du terme de Sciences Po, mais c'est que Sciences Po ne souhaite pas qu'il y ait une confusion, en effet, entre le nom d'une association et Sciences Po pouvant laisser penser que c'est une entité même de Sciences Po. Donc, avec toutes les associations, ce qu'on fait, et de manière pédagogique, je m'engage aussi à le faire avec l'association en question, c'est de les amener toujours à citer l'aumônerie ou des étudiants de Sciences Po, comme c'est le cas avec d'autres associations qui indiquent alors quelque chose comme « l'association des étudiants de Sciences Po », de sorte qu'il n'y ait pas de confusion ; et qu'on ait bien à l'idée qu'il s'agit d'un média, d'un support, d'une organisation étudiante et non liée et identifiée à l'Institution même.

Romain GUINEBRETIERE

Oui, je me permets quand même de rebondir. Je comprends l'argument juridique, mais la différence... Vous me dites qu'il n'y a pas de préjudice financier ou moral pour Sciences Po concernant l'aumônerie. Je ne pense pas non plus qu'il y en ait pour Sciences Po Tasting Club. Je pense qu'il y aura un équilibre à faire entre les deux. C'est-à-dire que l'aumônerie est connue, reconnue comme aumônerie de Sciences Po et donc il y a quand même un enjeu réputationnel, alors même que Sciences Po Tasting Club, je ne pense pas qu'il y en ait.

Kate VIVIAN

C'est pour ça que je précisais l'ancienneté de cette utilisation. C'est vrai que là, on applique des règles et des conditions dans le cadre de cette enceinte à des demandes qui nous sont faites. On a moins cet historique, et donc ça engage des démarches qui sont différentes, effectivement, de faire retirer une utilisation que celle de ne pas l'accorder tout court en fait. C'était l'utilité de la précision de l'ancienneté.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

Bonjour. Je vous souhaite une bonne retraite déjà. Je pense que le terme qui est employé, c'est qu'il faudrait instaurer un principe d'égalité. Et, je me demandais en fait quel pourrait être le rôle du CVEF, dans l'instauration de ce principe d'égalité, en termes de marque et de trading.

Kate VIVIAN

Pour moi, vous l'avez désormais dans toutes les demandes qui nous sont soumises, en fait. Si vous voulez qu'on pose ça pour le prochain renouvellement, il n'y a pas de difficulté. Si le CVEF a envie de s'opposer à cette utilisation, ça fait partie de vos prérogatives, effectivement.

Mathis GROSSNICKEL

Si je peux rebondir, il y a effectivement le centre Saint-Guillaume qui s'appelle centre Saint-Guillaume, l'association de Sciences Po, mais le sujet, c'est l'aumônerie de Sciences Po qui est une organisation extérieure à Sciences Po qui porte la marque. C'est ça le sujet. Le centre Saint-Guillaume est dans les clous, mais c'est l'aumônerie de Sciences Po qui pose problème.

Louise WAGENER

Du coup, forcément, la demande ne pourra jamais nous être formulée puisque ce n'est pas une partie de Sciences Po.

Romain GUINEBRETIERE

Et en fait, ça conduirait à dire que demain, je peux créer une association qui s'appelle Sciences Po quelque chose, qui est extérieure à Sciences Po, et qu'en fait, Sciences Po ne peut rien faire. Donc, ça pose quand même un problème.

Kate VIVIAN

Sciences Po peut faire quelque chose. S'il y a un préjudice économique, c'est bien ça que je vous dis. La loi nous permet de le faire lorsqu'il y a un préjudice économique qui est avéré, ce qui n'est pas le cas ici. S'il y a une demande large et consensuelle à ce qu'on fasse une démarche à l'encontre de l'aumônerie, on peut l'évaluer, mais je pense que ça nécessite une prise de conscience de que ça représente en termes d'ancienneté, d'historique, etc.

Pierre-Louis PERIN

Je pense que si l'on évalue la situation, ça devrait être à l'issue d'un processus plus général, qui nous explique peut-être un petit peu mieux encore les aspects juridiques.

Kate VIVIAN

Je pense qu'on n'aura pas plus.

Pierre-Louis PERIN

Et puis, il y a quand même des questions d'opportunité, d'image et d'ancienneté qui doivent être mesurées avant qu'on puisse délibérer sur la question.

Jérôme MICHEL

Je ne suis pas très à l'aise avec les hommages publics, mais sachez, Myriam, que j'ai beaucoup aimé travailler avec vous, et j'ai beaucoup appris aussi avec vous. La question que je pose, c'est : est-ce que c'est la seule association concernée avec ce problème d'intitulé ? Est-ce que nous avons d'autres associations qui seraient peut-être aussi anciennes, extérieures, et qui utiliseraient aussi le nom Sciences Po ? Parce qu'autant faire une résolution groupée...

Baptiste VIVIEN

À ma connaissance, il n'y a aucune association désormais externe qui porte le nom de Sciences Po. En effet, il y a des associations étudiantes qui parfois partent avec les étudiants eux-mêmes, mais on n'a aucune connaissance d'une association qui s'appellerait Sciences Po. Et, je pense que si c'était le cas, évidemment, il faut qu'il y ait quelqu'un qui le manifeste, qui s'en rende compte, et qui l'indique à la DAJAM. Il y aurait certainement ensuite la Direction des affaires juridiques qui s'en saisirait, pour voir quel préjudice cela peut porter. Et puis, parce que simplement, c'est la question de l'utilisation de la marque ; la marque appartenant à l'Institution. Mais en tout cas, à ce jour, non, pas à ma connaissance.

Kate VIVIAN

On a eu connaissance de tentatives commerciales d'utiliser la marque Sciences Po. Et donc, c'est bien là la distinction importante, ce à quoi l'on s'oppose. Et, il y a des contentieux en cours ou passés qui ont porté leurs fruits. Mais effectivement, on n'a jamais eu l'occasion d'identifier une association non commerciale, à but non lucratif ou à intérêt général, qui utilise la marque. Et donc, d'évaluer cette question. C'est vraiment, à ma connaissance, la seule incidence.

Romain GUINEBRETIERE

Du coup, pour connaître le sujet, ça peut permettre d'en parler. Il y a des personnes sur les réseaux sociaux, je pense au compte de la Cocarde Sciences Po, qui n'est pas une association représentative, qui utilise la marque de Sciences Po, pour publier des propos homophobes. Vous avez connaissance du post, dont je parle, je pense. Il y a aussi un sujet, je pense, de faire quelque chose aussi sur les réseaux sociaux, quand c'est des propos qui sont sur le coup haineux. D'ailleurs, j'en profite aussi que pour dire qu'on a une saisine en CEP qui n'a pas abouti. On ne sait pas trop pourquoi. On sait bien qu'on n'y peut rien y faire, mais c'est bien de le mettre au compte-rendu aussi qu'il y a un refus de là-dessus de Sciences Po

de sanctionner, alors que l'on connaît les auteurs. Sur la Cocarde, qu'est-ce qu'on peut y faire aussi ? Parce que c'est des propos homophobes qui sont tenus en ligne.

Pierre-Louis PERIN

Il me semble qu'on est sorti du point de l'ordre du jour en question. Vous avez un temps pour les questions diverses. On ne peut pas tout traiter au même moment. Je propose de clore ce chapitre 2 sur la reconnaissance des associations étudiantes avec un vote. Qui s'abstient ? Vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 2 MARS 2026

Pierre-Louis PERIN

Et, je vais rendre la parole à Baptiste, pour le troisième point de l'ordre du jour : adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE.

Baptiste VIVIEN

La Commission s'est réunie lundi dernier pour étudier et instruire six dossiers de demande de subvention. La première association, c'est l'ARTIMUSE. L'ARTIMUSE est une association de voile. La Commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'une somme de 1 200 euros qui ira tout particulièrement à l'appui de l'organisation des deux journées intitulées les *Sailing Days*. L'objectif étant de démocratiser la voile, et de permettre à des étudiants, en particulier boursiers, d'accéder à ces deux journées pour un tarif le plus réduit possible.

Ensuite, il y avait GALACTICO, association poitevine, dont l'objectif est d'organiser chaque année le gala du campus, réunissant les deux promos. Donc, la Commission a émis un avis favorable d'attribution d'une somme de 2 000 euros, pour permettre à l'association d'abord de répondre à son obligation de garantir la sécurité des biens et des personnes, conformément à l'article 17 du règlement de la vie étudiante, et puis pour soutenir légèrement le coût individuel pour chaque étudiant, permettant de réduire légèrement ce ticket d'entrée.

Il y avait également CYCLISTES SOLIDAIRES qui est une association, qui est en partage entre deux campus : Nancy et Dijon ; une association qui organise tout au long de l'année des ateliers de réparation, des balades, des sorties en vélo, qui sensibilisent à l'utilisation du vélo, et qui organise également un voyage chaque année entre les deux campus vers une association qu'ils désignent comme partenaire, et qu'ils ont envie de soutenir, et avec laquelle ils ont envie de créer des liens. Donc, la Commission a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 1 050 euros, pour l'ensemble du projet annuel, un peu du voyage, et également pour l'investissement sur du matériel pour l'année.

L'association STOP & GO organise depuis désormais dix ans le festival Hit the Road, bien connu de ce Conseil puisqu'on les revoit chaque année.. La Commission a souhaité appuyer un peu plus aussi cette année un soutien pour leur permettre d'abord de répondre à leur obligation de sécurité sur les trois jours. Et puis, parce que c'est également une association qui emmène avec elle d'autres associations. Il y a vraiment une activité interassociative avec Sound System qui participera, Sciences Concert également, Pavés, pour ce qui sera de la distribution alimentaire. Donc, une dotation qui est proposée à hauteur de 3 800 euros.

Il y a également le Prix littéraire des étudiants de Sciences Po, qui est une association qui, comme son nom l'indique, organise chaque année un prix des étudiants autour de cinq ouvrages. C'est une association qui a développé assez conséquemment son nombre de jurés cette année, passant à quatre cents jurés, mais il faut faire tourner les livres. Et évidemment, la question est de réussir à distribuer des livres. Donc, il y a un tout petit appui de la Commission pour les aider à acheter quelques livres. Mais, il y a un partenariat, avec le pôle Égalité des chances de Sciences Po. L'idée étant de distribuer ensuite des livres à ce pôle, pour qu'il puisse organiser des ateliers de lecture, de fiches de lecture et de discussion autour d'ouvrages, dans les lycées partenaires. La Commission a souhaité attribuer une somme de 1 650 euros, pour cette édition.

Et enfin, Bourgogne Balkans Express, une association dijonnaise qui est ancrée sur le campus depuis 2005, et qui jusqu'ici ne vous avait pas sollicité, parce qu'ils bénéficiaient d'un appui assez considérable

de la métropole et de la ville de Dijon. Mais, la ville a récemment souhaité diversifier ses destinataires, et ils nous ont sollicités pour appuyer leur voyage. Donc leur voyage, cette fois-ci, c'est un voyage qui permet à 26 étudiants de partir dans la région des Balkans. Cette année, il s'agira de la Bosnie-Herzégovine et de l'Albanie, entre Sarajevo et Tirana. Et, l'idée est que ces étudiants puissent rencontrer tout au cours de ce voyage un certain nombre d'acteurs de la politique, de l'économie ou des milieux culturels des Balkans, et de revenir forts de ces connaissances pour aussi repartager avec le campus, via le journal interne du campus, mais aussi à la rentrée, avec des rencontres, et peut-être des conférences. La Commission a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 1 500 euros.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Baptiste. Y a-t-il des observations ou des questions ? Non ? Passons au vote. Donc, abstention ? Vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

IV. PRÉSENTATION DU SCHÉMA DIRECTEUR « DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE » 2026-2029

Pierre-Louis PERIN

Nous passons au quatrième point : présentation du schéma directeur développement durable et responsabilité sociale et environnementale. Je donne la parole à madame Kate VIVIAN, directrice de l'engagement.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Ce qui vous est présenté aujourd'hui est un document qui a pour vocation de répondre aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Depuis fin 2023, une dynamique a été lancée appelant tous les acteurs de l'enseignement supérieur français à se doter de schémas directeurs développement durable et responsabilité sociale et environnementale. Inutile de vous dire que Sciences Po avait déjà à l'époque, et a consolidé depuis, un nombre important d'initiatives, de projets, de dispositifs, et puis d'héritages collectifs en matière de recherche et de formation d'excellence sur les transformations environnementales, vous le savez, mais également en matière de gestion durable de nos campus, à travers divers plans d'action réussis dans leurs objectifs. Donc, ce qui vous est présenté aujourd'hui rassemble en réalité, pour correspondre à ces attentes de formalisation supplémentaires, qui ont été établies par le ministère, les différentes initiatives qui ont en réalité déjà été adoptées par les Conseils de Sciences Po, sur la base de travaux collégiaux, notamment dans le cadre du projet qui a été lauréat du programme Excellence ANR : le projet TIERED que vous connaissez, et en particulier son Institut pour les transformations environnementales.

Dans le cadre également de la préfiguration sur l'École du climat qui s'est déroulée l'année dernière, mais aussi dans le cadre des deux plans d'action sur la transition écologique de nos campus qui ont été présentés et adoptés par ce Conseil, ainsi que le Conseil de l'Institut, les deux fois précédentes : celui de 2020-2023 et celui actuellement en vigueur de 2024-2027.

Ce qui vous est présenté prend la forme de quatre axes qui sont la manière pour nous de refléter pardon ces différents engagements. Il y en a un premier qui est dédié à la gouvernance et au pilotage de ces différents enjeux. Et puis, successivement, un axe dédié à la formation, à la recherche et à la réduction de notre impact environnemental.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, puisque le contenu de ce document, premièrement, je le redis, vous le connaissez déjà puisqu'il vous a déjà été présenté dans d'autres instances, à d'autres moments de cette même instance, mais je suis disponible pour des questions sur le périmètre qui est le mien. Et puis, Anne-Solenne, éventuellement, sur les questions de formation si besoin était.

Je précise simplement que ce schéma a été adopté par le Conseil de l'Institut puisque l'obligation imposée par le ministère était que le schéma, dans sa forme, correspondant aux exigences, soit adopté, même s'il y avait déjà des plans parallèles. Il vous est présenté aujourd'hui pour information. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup. On va prendre une série de questions. Je vais poser la première. Je pense qu'il y a plusieurs membres du Conseil qui se sont interrogés sur le fait que ce schéma vienne devant nous pour

consultation, alors qu'il a déjà été adopté lors du précédent Conseil de l'Institut. Cela s'est déjà produit très récemment pour le schéma directeur du handicap, avec une raison particulière pour ce schéma sur le handicap, qui est une compétence spécifique du Conseil de l'Institut, ce qui n'est pas le cas ici. Tout le monde pourra s'exprimer, mais je crois que nous sommes tous attachés à l'ordre traditionnel des consultations, des délibérations des deux Conseils. Dans le calendrier des réunions, les séances du CVEF précèdent les séances du Conseil de l'Institut. Et cela a beaucoup de sens, considérant que, nous avons souvent un pouvoir consultatif, et que le Conseil de l'Institut est décisionnaire en dernier ressort. Il y a sans doute des raisons particulières que vous allez nous exposer pour cette occurrence. Mais, de façon générale, je pense que ça vaut la peine de rappeler notre attachement à l'ordre traditionnel des délibérations : CVEF d'abord, CI ensuite. Est-ce qu'il y a peut-être d'autres interventions sur ce thème, avant que vous ne répondiez ?

Romain GUINEBRETIERE

Je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit par vous, Monsieur le Président. Et, aussi pour dire qu'il faut que les sujets soient sur la table du CVEF, parce qu'en fait, s'ils ne sont pas sur la table du CVEF, actuellement, par exemple, ce qu'il se passe maintenant, c'est que notre rôle consultatif ne peut pas s'exercer, puisque nous ne pouvons pas faire de propositions. Le rôle consultatif, c'est de faire des propositions. Et, vu que ça a déjà été adopté, on ne peut plus modifier le document. Je pense que tout le monde ici ne voudrait pas que le CVEF se résume uniquement, même si ce serait intéressant, au financement des associations étudiantes. Et donc pour cela, il faut bien que le CVEF joue son rôle, et adopte les documents avant le CI, quitte à remettre le CVEF la veille du CI, comme ça a été le cas à une époque, d'ailleurs.

Florence DANTON

Bonjour à tous. Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qui a été dit précédemment. On l'avait déjà mentionné, au moment de la présentation du schéma directeur sur le handicap. Il nous paraît très intéressant que les sujets soient soumis au CVEF, comme c'était fait traditionnellement, historiquement, avant d'être soumis au vote du CI. On sait très bien que le CVEF n'a pas voté, et est juste dans un rôle consultatif sur ces sujets. Mais justement, la partie consultative ne peut être bien menée que si elle est faite en amont du vote, et non pas a posteriori. Et, il est vrai que la présentation d'aujourd'hui, du coup, interroge sur le fait qu'on puisse dire quoi que ce soit d'intéressant, puisque de toute façon, il est trop tard, le vote a déjà été pris en compte. Donc, pour redire qu'effectivement, l'ordre de passage CVEF plus CI devrait être respecté, même si l'on est bien conscient que le CVEF n'a qu'un rôle consultatif. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Nous allons quand même dire des choses intéressantes, j'en suis sûr.

Jérôme MICHEL

Je rejoins tout ce qui a été dit. J'aimerais savoir pourquoi cette désorganisation ? Ça vient d'où, en fait ? Je ne pense pas, en fait, que ça soit au niveau de l'organisation des commissions, parce que jusqu'à présent, ça se passait plutôt bien. Et là, subitement, l'impression que tout est décalé. Donc maintenant, au lieu d'être consultatif, on est juste là à lire un truc, et puis en discuter, mais enfin, ça n'a aucune importance. C'est presque — excusez-moi le propos, je suis toujours excessif — dédaigneux vis-à-vis des instances.

Louise WAGENER

Je voulais à peu près dire ce qu'a dit monsieur Michel. On a presque l'impression parfois de faire de la figuration. Et donc, je pense que c'est pour ça que notre Conseil est de moins en moins étoffé ; le fait que ses membres viennent de moins en moins. C'est parce que ça doit démoraliser d'une certaine manière d'avoir juste l'impression, pendant deux heures, d'écouter des personnes nous présenter des choses sans qu'on ne puisse avoir un réel impact sur ce qui est dit. Il y a quand même tout le côté vie étudiante qui est encore très présent, et heureusement, mais jusqu'à quand ? Puisqu'on a l'impression de se faire manger petit à petit toutes nos prérogatives.

Kate VIVIAN

Merci pour ces interventions qui ne me surprennent pas. Peut-être juste pour commencer, d'abord sur le schéma en particulier, j'ai tenté d'être claire sur le fait qu'il s'agissait ici d'une formalisation d'un document reprenant d'autres stratégies déjà votées. CC'est une demande du ministère. On y répond, alors que ce sont déjà des documents qui existent, qui ont été votés, et sur lesquels vous avez été amenés, pour le coup, chaque instance, à contribuer activement. La demande de présenter le document venait du Bureau.

Je ne suis pas certaine d'avoir la même compréhension que vous, mais c'est mon avis personnel, sur le rôle consultatif, sur l'ensemble des projets, plutôt que d'avoir des projets en propre pour le CVEF. C'est-à-dire que je plaide davantage — et c'est d'ailleurs l'objectif de ce qui vous est présenté dans le cadre du budget participatif. Louise, vous dites que vous vous sentez démobilisée. Je ne suis pas certaine que ça soit forcément par le passage systématique de tous les documents du CI, en première instance, que vous allez vous remobiliser. Je plaide davantage pour que le CVEF ait des projets et des missions en propre, des capacités à avoir son propre champ d'action.

Jérôme MICHEL

Ce que je trouve regrettable, en fait, à Sciences Po, dans une Institution comme la nôtre, c'est que le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale, c'est presque une formalité administrative que l'on vote. Attendez, je termine. Parce qu'en fait, on n'offre pas donc de possibilité d'échanger et d'être constructif. Quand on lit le document de 19 pages, sur le numérique, pas une seule notion sur l'intelligence artificielle et son usage, et les conséquences environnementales. Ça nécessitait peut-être d'en discuter, d'apporter quelque chose. On peut comprendre que ce soit oublié. Fort heureusement, il y a l'École du climat qui est citée, donc on voit que le truc a été actualisé. Mais, franchement...

Kate VIVIAN

C'est hyper désagréable, ce genre d'intervention. On a en vigueur un plan de transition écologique 2024-2027 qui a été adopté à l'unanimité, après un passage initial et discussion CVEF et adopté, ensuite un passage en CI discuté et adopté ; un passage en CA discuté et adopté systématiquement à l'unanimité. L'objet du document présenté aujourd'hui n'est pas de reposer la question de savoir si ce plan en vigueur jusqu'à 2027 est complet, suffisamment ambitieux, va suffisamment loin. Ça sera l'objet de la discussion qui portera sur le prochain plan de transition écologique 2028-2030, qui vous sera soumis pour discussion, qui sera co-travaillé, comme il l'a été la dernière fois, ce qui permettra notamment à ce qu'il soit adopté à l'unanimité, je suppose, comme la dernière fois, puisqu'on est attaché à ce travail collégial de fond. Ça n'est pas l'objet de ce document. Je ne vous laisse pas dire qu'il n'y a pas de discussion sur ces questions. C'est faux. Lorsqu'on a candidaté à TIERED, il y a eu un travail collégial absolument essentiel. Lorsqu'on a travaillé le plan de transition écologique, il y a eu un travail collégial absolument essentiel. Et, lorsque le projet d'École du climat a vu le jour, il y avait un comité de préfiguration qui a rassemblé plusieurs membres de l'Institution et externes. Donc, tous ces objets sont travaillés. C'est simplement la forme actuelle, et ça n'était pas le lieu de rediscuter du fond de ce qui a déjà été adopté. Je ne sais pas comment le dire plus clairement que ça.

Romain GUINEBRETIERE

Je reste sur la question de forme, après j'enchaîne sur le fond. Du coup, sur la forme, je suis désolé, mais normalement, c'est nous en tant qu'élus qui décidons de quoi l'on parle en Conseil. Donc, si l'on a envie de reparler du fond, on peut reparler du fond. C'est un peu ça ma question. Sur la suite, j'enchaîne sur le fond comme ça, on peut parler de fond. On parle de développement durable, et vu que le schéma directeur l'évoque, comme ça l'on en parle, est-ce que vous auriez les chiffres sur les admissions à l'École du climat ? Il s'agit du nombre de demandes du côté Collège universitaire ou externe. Notamment, est-ce que vous nous confirmez, comme vous vous y étiez engagé, qu'il n'y a eu aucune sélection du côté du Collège universitaire, avec cette nouvelle école ? Et côté externe, quel va être le taux de sélectivité ? Et, je laisse à ma camarade en ligne compléter sur les autres questions.

Lisa DEBAUD

Bonjour, on a vu effectivement en lisant le document qu'il y a plusieurs éléments qui sont issus du plan d'action, sur la transition écologique. On sait qu'il y a un bilan annuel qui est prévu bientôt. Est-ce qu'on a un bilan d'étape aujourd'hui, par exemple, sur la réduction du nombre de vols vers Mento ? On voulait avoir un peu des news sur ce côté-là. Merci beaucoup.

Pierre-Louis PERIN

Kate, je me demandais si les partenariats internationaux qui sont cités, sont affectés par les changements de position des États-Unis. A propos de l'IA, il est fait état du fait que beaucoup de documents sont mis à disposition dans le cadre de HAL. Je me demandais s'il y avait une réflexion qui était menée sur l'accès des IA à ce type de documents, et l'usage qu'ils peuvent en faire. Pour d'autres domaines, il me semble que l'accès aux ressources propres de Sciences Po est beaucoup plus protégé. Et, j'ai une dernière question. J'ai vu qu'il y a des décomptes d'étudiants, chercheurs-enseignants, mais qu'il n'y en a pas sur les chargés d'enseignement. Y aurait-il un intérêt à compter également les chargés d'enseignement extérieurs qui interviennent sur ces domaines ?

Kate VIVIAN

Je vais peut-être juste répondre sur la partie qui m'incombe, avant de passer la parole à Anne-Solenne et à Myriam. Sur le bilan annuel du plan de transition écologique, absolument, il est bien prévu. C'est justement à ce moment-là qu'on pourra faire le décompte de ce qui a été réussi, ce qui l'a été moins, commencer à préparer le travail pour la prochaine édition du plan. La même chose pour — je m'avance — sur l'Institut des transformations environnementales. Un bilan est prévu aussi, ça a été annoncé en Conseil de l'Institut. Et donc, ça sera l'occasion aussi de travailler sur ces questions, notamment de données chiffrées sur les enseignements, les enseignants qui les offrent. Je sais que l'Institut y travaille, et donc il y aura cette double présentation indépendante des deux bilans pour qu'on puisse se projeter sur la prochaine année académique, avec un peu plus de données, ce qui n'est effectivement pas l'objet du document qui vous est présenté aujourd'hui.

Anne-Solenne DE ROUX

13 étudiants du Collège universitaire ont exprimé le souhait de rejoindre l'École du climat, à la rentrée prochaine; il sont suivis la procédure qui leur avait été indiquée, comme pour les autres écoles et ont donc envoyé les documents demandés par l'école. Après une lecture attentive de ces documents, les étudiants concernés rejoindront tous l'École du climat à la rentrée prochaine. Il y a un nombre satisfaisant de candidatures internationales à ce jour, étant précisé que la procédure n'est pas encore terminée. Concernant la procédure française, nous avons reçu l'ensemble des dossiers de candidature, y compris des candidats issus des écoles conventionnées. La procédure suit son cours également. Pour cette année, il y aura donc sans doute un recrutement international plus important qu'un recrutement national, Il est trop tôt, en revanche, pour vous donner des chiffres sur la répartition, et la ventilation de ces futurs étudiants, en fonction de leur provenance.

Louise WAGENER

Je me posais une question par rapport au schéma directeur, parce que le titre, c'est développement durable et responsabilité sociétale et environnementale. Je n'ai pas vu grand-chose sur tout ce qui allait être conditions de travail. Est-ce que c'est censé être dans le schéma ? Parce que pour moi, RSE, ça ne comprenait pas simplement l'impact environnemental de l'Institution, mais je voyais aussi en termes de bien-être et de conditions de travail. Et du coup, je me demandais si un oubli ? Est-ce que c'est prévu dans le schéma directeur ?

Kate VIVIAN

Merci pour cette question, Louise. C'est une possibilité. C'est-à-dire que le ministère indique plusieurs champs possibles dans lesquels on peut piocher, pour correspondre aux exigences. On a choisi de se concentrer sur l'axe environnemental en priorité, pour essayer d'avoir quelque chose le plus cohérent possible, s'agissant déjà d'un document assez extensif et riche.

Les documents de qualité de vie au travail, de conditions salariales existent évidemment, sous l'égide de la Direction des ressources humaines. Je ne suis pas certaine que le CVEF a forcément vocation à demander une présentation.

Florence DANTON

Je voudrais reprendre ce qui vient d'être dit. Effectivement, la norme ISO 26000 aujourd'hui, qui est un standard international, définit le périmètre de la RSE avec sept thématiques centrales, dont l'environnement, mais pas que. Il y a également la gouvernance des organisations, et la relation et les conditions de travail. En tant que représentant des salariés, il me paraîtrait intéressant que les aspects relatifs aux conditions de travail, aux relations relatives à la sphère interne soient aussi évoqués dans ces schémas, même si l'on en est bien conscients. Ils ne dépendent pas de la Direction de l'engagement, mais ils dépendent de la Direction des ressources humaines. Mais, pour avoir un schéma directeur complet, cette dimension devrait être effectivement certainement intégrée, et présentée lors des prochaines étapes. Merci.

Jérôme MICHEL

Donc, si j'ai bien compris, le schéma directeur est voté. Donc, ça aura forcément un impact pour les salariés, puisqu'on parle de certaines directions stratégiques. Et donc, de nouveaux usages, de nouvelles pratiques, etc. Donc, c'est pour ça aussi, en tant que représentant des salariés, que je remonte l'information une nouvelle fois, sur notre incompréhension sur cette lecture de documents, puisque ça a quand même un impact sur notre charge de travail, et notre condition de travail.

Kate VIVIAN

Ce qui est voté avait déjà été voté. Je ne sais pas comment le dire plus clairement. Il n'y a aucun ajout, par rapport à des choses qui étaient déjà adoptées par des conseils.

Pierre-Louis PERIN

Je pense qu'on a fait le tour des questions et observations. Je pense qu'on peut clore ce chapitre et passer au suivant. Et donc, on vous rend la parole sur un autre thème, beaucoup plus intéressant et proactif pour le CVEF.

V. PREMIÈRE DISCUSSION CONCERNANT UN PROJET DE BUDGET PARTICIPATIF

Kate VIVIAN

Absolument. Et, un vrai objet CVEF, à mon avis, ce qui rejoint un peu mon intervention de tout à l'heure. Vous êtes ici les premiers, et c'est bien normal, à entendre parler de nos réflexions initiales, sur ce projet qui avait été, vous vous souvenez sans doute ou pas, porté dans le cadre de la candidature à la Direction de Sciences Po, de Louis VASSY, s'agissant du budget participatif pour la vie étudiante, en particulier pour l'amélioration de la vie étudiante. Il est prévu que nous travaillions ensemble, CVEF en priorité, à l'établissement pour la rentrée 2026, et le déploiement sur 2027 de ce budget participatif vie étudiante. C'est l'un des outils qui est identifié pour améliorer, pour répondre à ce besoin d'une participation plus active de la communauté étudiante plus largement, avec qui l'on a régulièrement des échanges, concernant leur rôle dans la gouvernance, leur rôle dans la prise de décision, au-delà des conseils qui existent. Ce qui est aujourd'hui garanti, c'est l'engagement pour 2027 d'une ligne budgétaire à définir, mais annuelle, qui serait pérenne, sur chacun des campus de Sciences Po, pour l'investissement concret dans l'amélioration de la vie étudiante, dans son sens assez large. C'est un engagement de la part du directeur. Et, à nous ensuite de définir le cadre dans lequel ce budget participatif peut se dérouler, pour qu'il soit le plus utile, efficace et viable possible.

Il me semble qu'effectivement, c'est un projet cœur de métier pour le CVEF, et donc vous allez être amenés à jouer un rôle important. La première étape — qui a été travaillé avec Pierre CATALAN, je tiens à le citer, puisqu'il a travaillé avant de quitter la DVE à ce cadre initial qu'on vous propose aujourd'hui à un stade très préliminaire, pour guider un peu la réflexion. Il nous semble que ce budget pourrait prendre une forme autour d'une grande cause annuelle, qui serait décidée par le CVEF. Je tiens

quand même à préciser que nous n'aurons pas un budget extensif, illimité. Et donc, ce qui nous semble éventuellement intéressant, c'est qu'on identifie avec le CVEF une cause qui permet de guider les projets qui sont proposés, pour qu'on soit moins dans un format de saupoudrage, mais plutôt dans un vrai investissement annuel sur un sujet, en particulier, à définir. Ce serait d'abord l'identification de cette grande cause par le CVEF, peut-être en mai-juin, pour être dans les temps. Et ensuite, on aurait plusieurs étapes que je vous propose, là aussi, pour discussion. On lancerait le processus à la rentrée de septembre chaque année, avec peut-être une conférence ou une grande réunion ouverte sur le thème de la grande cause identifiée, donc de la participation d'experts pour pouvoir nourrir le besoin qui a été identifié, le comprendre, le chiffrer.

Ensuite, on aurait une échéance de remise des projets. Ce seraient des projets qui sont portés par la communauté étudiante, par un individu, par plusieurs, par des associations. C'est vraiment très ouvert. L'idée, c'est d'avoir un canal parallèle et supplémentaire à ce qui existe déjà, de permettre une autre voix, de s'exprimer, que celle des associations actuellement bien dotées, évidemment, par tout ce qui est mis en place, par la Direction de la vie étudiante, par les conseils qui sont portés par les élus, des associations représentatives, mais avoir une voix vraiment communauté au sens large. On fixerait une échéance mi-novembre de chaque année, pour que les projets puissent être portés. Ensuite, on aurait forcément un passage CVEF et groupes d'experts, sans doute à associer, techniques internes, parce qu'il s'agit là de projets d'investissement sur le campus, donc a priori, des projets en dur. Il est quand même nécessaire d'avoir une petite évaluation de la faisabilité technique des contraintes de sécurité éventuelles et de maintenance qui sont associées. =

Et ensuite, on aurait, fin janvier, au retour des congés d'hiver un vote de toute la communauté étudiante, sur les projets qui sont présentés, avec un seuil à fixer en fonction de ce qu'on peut retenir.

Ensuite, il y aurait le CVEF qui serait chargé du suivi de la mise en œuvre du pilotage, de veiller à ce que le budget soit bien mis en place, et que les projets soient évolués aussi, en termes d'utilité publique. Je précise peut-être juste une chose à ce stade. Il y aura évidemment un cahier des charges à définir ensemble, pour que les projets puissent rentrer dans les clous. Je précise quand même, parce que c'est important. Je rejoins aussi les questions de, de Florence et de Jérôme, sur la question de la charge de travail des salariés de Sciences Po. Il est évident que les projets pourront solliciter une charge de travail d'expertise en amont ou à l'installation des projets, de la part des équipes de Sciences Po. Difficile quand même d'imaginer des projets qui nécessitent un temps d'investissement dans le long terme, de maintenance, de mise en œuvre plus pérenne, de la part de la communauté salariée. Il y aura sans doute un cadrage à faire pour ne pas rendre éligibles des projets qui viendraient nécessairement être portés par les salariés de Sciences Po. À affiner, mais je pose quand même ça à ce stade. Voilà le premier cadre de réflexion, réflexion qui vous est proposée, avec des réactions aujourd'hui ou des réactions au prochain CVEF, si vous avez besoin de temps pour consulter vos bases, vos équipes, et éventuellement proposer d'autres éléments complémentaires, idées, réticences, questions, etc.

Pierre-Louis PERIN

Merci de lancer ce nouveau projet, qui va certainement demander de la réflexion, mais sur lequel on peut néanmoins faire un premier tour de table.

Romain GUINEBRETIERE

Oui, merci beaucoup pour ce projet très intéressant. Je me permets juste de dire qu'effectivement il y a quand même un cadrage, des propositions qui ont été faites, en tout cas, qu'on aurait bien aimé recevoir, pour pouvoir les travailler justement pour aujourd'hui, pour avoir des réponses plus pertinentes. Mais, ce n'est pas très grave. Donc, on a quelques points de vigilance par rapport à ce qui vient d'être dit, qu'on s'était notés. Ce n'est pas des points de blocage. Tout d'abord, sur le financement, que ça ne soit pas financé par une hausse des inscriptions. Vous connaissez l'attachement des associations représentatives étudiantes au fait que les frais d'inscription ne montent pas. Donc, il y a un enjeu parce que je pense que ça va quand même être, au moins, quelques dizaines de milliers d'euros. Donc, il faudrait qu'on nous explique le financement un peu, pour voir d'où vient l'argent, et qu'il ne vienne pas des frais d'inscription. Ensuite, on doit faire attention, à notre avis, à ne pas prendre la place de dispositifs déjà existants. Je pense aux initiatives étudiantes, notamment parce que vous parlez de fin janvier. Est-ce que, du coup, on supprime l'initiative étudiante ? Ce sera, en même temps, donc deux votes qui seraient un peu confus. Mais, c'est différent... Mais, quand même.

Il faut donc faire attention au bilinguisme, à ce que tout le monde puisse porter des projets, y compris en anglais. Il y aura aussi un enjeu là-dessus, notamment par rapport au CVF. Nos séances sont en français. Donc, on est très heureux que le CVEF puisse suivre ça. D'autant plus que c'est un truc qu'on a mis au programme de nos élections, il y a deux ans. Donc, on est très heureux de la mise en place de cette chose, et de pouvoir en discuter avec vous.

Louise WAGENER

Par rapport au budget, ma question était de savoir d'où viendrait l'argent. Parce que j'ai vu que dans plusieurs universités, l'argent du budget participatif venait de la CVEC, si je ne me trompe pas. Donc, je me demandais si ce serait pareil chez nous.

Et ensuite, j'ai un peu regardé ce qui se disait dans les autres universités vis-à-vis leur budget participatif. C'est un point de vigilance. Dans plusieurs universités, ça marche bien. Mais, ça prend plus de temps que ce que les gens se sont imaginé, ce que les étudiants s'étaient imaginé à mettre en place. Il a été dit que des projets pourraient être lancés dans tous les campus. On sait notamment que dans les campus en région, les promos restent deux ans. Donc, c'est très court. En fait, c'est un point de vigilance sur : est-ce que c'est suffisant deux ans, pour mettre un projet en place ? Est-ce que ça ne va pas frustrer les étudiants de ne pas voir leur projet finalisé ? Juste, prendre en compte cette notion de temps. Parce que j'ai vu que dans plusieurs universités, c'était un peu ce qui remontait.

Mathis GROSSNICKEL

Merci, Monsieur le Président. Je continue sur la question du budget, de l'argent. Est-ce qu'on a déjà une idée de l'ordre de grandeur que ça pourrait représenter, pour savoir un peu quel type de projet serait possible grâce à ce budget participatif ? Et puis, une remarque aussi. Effectivement, c'est peut-être un peu plus tourné vie étudiante, mais je pense que ça peut être intéressant que ce soit tourné vie de campus, en général. Et donc en fait, allier toutes les communautés, finalement, et pas seulement les communautés étudiantes. Je pense que ça peut aussi intéresser, si c'est des propositions qui peuvent améliorer le cadre de vie ou dynamiser le cadre de vie aussi des personnels, que ce soit les enseignants ou les personnels de l'administration de Sciences Po. Je pense que ça peut être très bien qu'ils soient aussi associés à ce nouveau dispositif. Et justement, ça pourrait être l'expérimentation vraiment d'un objet qui unit toutes les communautés de Sciences Po. Comme c'est vraiment, je pense, une volonté qu'on a, c'est essayer de créer plus de liens entre les différentes communautés. Et, je pense que ce serait vraiment une bonne occasion de le faire avec ce nouveau dispositif.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

C'est juste pour rebondir sur une remarque faite par Romain, vis-à-vis de parler en français au CVEF, et la question du bilinguisme. Il faut aussi voir que le CVEF risque, et les institutions risquent d'évoluer parce qu'on a un syndicat d'étudiants internationaux. Vous avez la chance, pour le moment, d'avoir une Canadienne ici, mais très vite, on sera amené à avoir des personnes qui parlent anglais, et de se poser plus largement de la question du bilinguisme, au sein de l'Institution ; et que les étudiants internationaux soient pleinement représentés ici. Donc, il faudra s'assurer que c'est bien le bilinguisme et l'inclusion de tout le monde, au sein de ces institutions et ces instances. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Je suppose que chacun va consulter ses troupes, pour revenir avec des questions plus précises. On peut peut-être se fixer un calendrier, pour une prochaine étape.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup pour toutes vos questions, vos remarques. Peut-être juste sur le gros bloc budgétaire, d'où vient l'argent ? L'engagement qui est pris, c'est qu'il n'y ait pas de vase communicant, c'est-à-dire que ce sera bien une ligne budgétaire supplémentaire qui sera présentée, et proposée, au CA de la FNSP de décembre 2026. Donc, je ne peux pas vous donner d'ordre de grandeur à ce stade. Ce serait vraiment trop tôt. Vous revenez en avril, on va discuter et adopter un cadre qui nous semble idoine.

Mai-juin, si l'on part sur la logique d'une cause principale qui permettrait d'orienter les financements vers chaque année un grand objet, ce serait en mai-juin qu'il faudrait qu'on le décide, disons juin plutôt, pour avoir le temps de bien le nourrir.

Sur la question des initiatives étudiantes, c'est vraiment important, et c'est très juste ce que vous dites, Romain. La confusion est possible. Il me semble qu'il faut qu'on soit extrêmement clair sur le fait que les projets portés et qui seront financés par le budget participatif, ce ne sont pas des projets, propriété intellectuelle. Je ne sais pas exactement comment le dire, mais ce sont vraiment des projets en dur, en fait, alors que les initiatives étudiantes, on le sait, sont principalement des projets transitoires, événementiels, d'animation de la vie. Mais, vous avez raison, il faut qu'on fasse très attention à ce que ça soit bien clair dans les esprits, et que ça n'enlève pas au processus de vote des IE. Donc, point bien pris.

Le bilinguisme, on en a parlé évidemment. Je trouve que cet objet-là d'une participation active à la vie de campus — vous avez raison, Mathis, de parler de la vie de campus — je pense que c'est très pertinent. C'est aussi une façon de mieux associer la communauté étudiante internationale qui, souvent, dans les instances, ne trouve pas forcément, sauf via vous, sa place dans ce qui est quand même un schéma de gouvernance plutôt franco-français, il faut quand même le dire.

Et, la question du timing que vous avez posé, Louise, vous avez raison. Dans l'idéal, j'aimerais que dans le cahier des charges qu'on se fixe, on s'engage à ce que les projets, sur l'année budgétaire correspondante, puissent se déployer. D'où l'importance de ce comité technique aussi de faisabilité. Si l'on va renouveler l'expérience chaque année, ce qui est bien le cas, qu'on ne se retrouve pas avec des projets encore en souffrance de l'année d'avant, et qu'on puisse voir à la rentrée suivante. Donc, en fait, les projets seront votés en janvier 2027, pour une mise en œuvre à septembre 2027. Donc, qu'on puisse voir tout de suite le résultat concret. Les 2 A ne le verront pas, mais ils auront donné pour la grande cause d'intérêt général, pour leurs prochains.

Lisa DEBAUD

Je me permets de relancer sur la question de la potentielle hausse des frais d'inscription, sur laquelle l'on est, du coup, complètement opposé, pour financer ce projet. Vous n'avez pas vraiment répondu. Et au-delà de ça, je veux aussi soutenir effectivement ce que disait ma camarade, tout à l'heure, sur le bilinguisme. On a aussi de notre côté, notamment au Havre, des étudiants très impliqués à l'Union étudiante qui vont sans doute être sur les listes. Donc effectivement, je pense qu'on va peut-être devoir faire évoluer nos instances qui sont effectivement très franco-françaises. Et, je pense que c'est aussi très intéressant pour l'Institution. Donc, je voulais effectivement soulever ce sujet.

Kate VIVIAN

Merci. Ce n'est pas moi qui vous dirais le contraire, Lisa, sur ce dernier point, effectivement, et vous pourrez compter sur moi, et sur l'ensemble de l'administration, pour faciliter les choses pour les étudiants internationaux, puisqu'on sait leur importance au de l'université qui est la nôtre.

Sur la question de la hausse des droits de scolarité, je ne peux pas me prononcer sur une éventuelle hausse ou absence de hausse pour 2027.

Romain GUINEBRETIERE

Je me permets juste une précision là-dessus. Ce n'est pas une potentielle hausse, la direction a prévu une hausse pour 2027 de 1,5 %. Et, la question qu'on souhaite poser, c'est : est-ce que pour tous les ans jusqu'à 2029, dans le pluriannuel, cette hausse finance le budget participatif ? Et sinon, où sont pris les fonds ? Parce que vu que la hausse finance tout, en fait, il ne faut pas que la hausse serve à financer un budget participatif que les étudiants vont considérer comme accessoire, par rapport à une hausse, une baisse de leur niveau de vie, en fait.

Kate VIVIAN

Ce que je peux vous dire, c'est que l'engagement pris par le directeur d'avoir une ligne budgétaire dédiée au budget participatif est totalement décorrélée de la discussion plus générale sur le besoin budgétaire et financier de notre établissement, pour les années à venir. L'engagement est totalement séparé, et effectivement, toute hausse des droits de scolarité finance l'ensemble du fonctionnement, dont fait partie le budget participatif. Mais, de là à faire une corrélation directe entre les deux, je peux vous garantir que ce n'est pas du tout l'objectif.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup, pour ce tour de table sur ce nouvel objet de nos délibérations à venir. Nous pouvons passer au point suivant.

VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

Pierre-Louis PERIN

Je pense que chacun a lu et annoté le procès-verbal des précédentes délibérations. Avez-vous des questions ou des remarques sur le procès-verbal ? Non ? Qui s'abstient ? Qui vote contre le procès-verbal ? Il est adopté à l'unanimité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PERIN

Et, nous pouvons passer au dernier point de l'ordre du jour : les questions diverses. Y a-t-il des questions ?

Mathis GROSSNICKEL

Ce n'est pas une question. Comme je ne l'ai pas fait avant, je tenais aussi à saluer l'engagement de madame DUBOIS-MONKACHI depuis de nombreuses années. Vous êtes là depuis bien avant nous, donc on n'a pas pu tout voir, mais, je tenais vraiment à saluer parce que j'ai pu travailler avec vous récemment, notamment sur les dossiers de section disciplinaire. Et, je tiens vraiment à saluer à la fois votre dévouement, votre exigence, mais aussi votre bienveillance envers les étudiants qui est quand même assez rare d'avoir cette exigence, et en même temps la bienveillance. Et, c'est vraiment une qualité qui est appréciée, je pense, par les étudiants. Et, je pense que votre départ va vraiment créer un manque à Sciences Po. Et, on est tristes de vous perdre. On vous souhaite le meilleur pour la suite, et je suis persuadé que vous allez continuer vos engagements. La société ne perd pas là-dessus, mais Sciences Po perd beaucoup, je crois. Donc, encore merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Mathis. J'espère qu'on aura l'occasion de se croiser dans une autre vie.

Lisa DEBAUD

Merci beaucoup. J'ai plusieurs questions un petit peu précises, sur l'ouverture des dossiers sociaux étudiants. J'ai quatre questions, je vais essayer d'être rapide. D'abord, on voulait vous demander si vous aviez prévu des solutions, pour prévenir le CROUS, quand il y a des étudiants en double diplôme avec d'autres universités françaises. En fonction des remontées, il y a souvent des étudiants qui se retrouvent à devoir payer les frais d'inscription d'une des deux universités, et/ou à ne pas bénéficier du complément de bourse de Sciences Po. Donc, c'est vraiment important pour nous que ça soit fait. Ça ne concerne pas énormément d'étudiants, c'est 150 à peu près, mais c'est vraiment important.

Dans une autre dimension, est-ce qu'il sera prévu cette année d'avoir une sorte d'automatisation sur l'augmentation des points de distance en 3 ?

Ensuite, je pense qu'il faut aussi qu'on travaille ensemble sur un véritable processus, en cas de retard de bourse, comme l'année dernière, avec un formulaire qui soit simple et efficace, qui soit fourni à tous les étudiants qui pourraient en avoir besoin à travers un mail. Cela me semble vraiment nécessaire, notamment pour faciliter le travail des équipes extrêmement demandées en début d'année. Et en plus, ça a vraiment mis des étudiants en difficulté importante, qui n'ont pas pu avoir accès à leur plateforme Sciences Po, Moodle, l'année dernière. Donc, je pense que c'est vraiment important.

Et enfin, toujours pour éviter les retards de bourse, c'est aussi important que Sciences Po déclare les étudiants en région comme étudiants dans leur CROUS respectif, parce que beaucoup d'entre nous avons été placés sur le CROUS de Paris, ce qui parfois peut compliquer les démarches administratives, et encore plus ralentir les processus de bourse, vu qu'il y a déjà beaucoup d'étudiants qui sont présents sur

le CROUS de Paris. Donc, ça serait bien qu'on travaille là-dessus. N'hésitez pas s'il y a besoin que je répète des choses. C'était mes petites questions DSE.

Kate VIVIAN

Merci, Lisa. Effectivement, on a bien ces points dans notre radar. L'année dernière a été particulièrement difficile, non pas du fait de Sciences Po, mais du fait du CROUS, comme vous le savez sans doute, mais c'est important que ça soit dit sur PV. Le CROUS a changé de plateforme de notifications des bourses auprès des établissements, ainsi que de méthodologie, et tout ça à la veille de la rentrée. Donc, ça a créé des difficultés massives au niveau national qu'on a tenté de combler tant bien que mal, effectivement, et grâce aux équipes. Je présume que ça ne sera pas à nouveau le cas à cette rentrée, puisque la plateforme est désormais en place, et n'a pas besoin d'être testée, dans un moment de pic d'activité, comme ils ont choisi de le faire l'année dernière. Mais en tout cas, sur les deux premiers points, sur la communication et la question des points de distance, on les a bien en tête, et l'on tâchera de faire le mieux pour que la communication soit la plus fluide possible.

Romain GUINEBRETIERE

Je me permets de renchérir là-dessus aussi, pour dire qu'il serait bien d'informer les étudiants qui sont en double cursus qu'ils n'ont pas besoin de payer les frais à la Sorbonne. Parce que je connais énormément de personnes qui le font, parce qu'ils ne savent pas qu'ils ne peuvent pas les payer. C'est vraiment important.

Et ensuite, une autre question qui n'a rien à voir, mais qui est importante. Il y a une candidate aux municipales sur la liste de madame KNAFO, qui est prof à Sciences Po. C'est l'ancienne chanteuse KOXIE, je ne sais pas si vous voyez qui c'est, de son vrai nom Laure COHEN, qui est prof en Executive Education à Sciences Po. Et donc, on trouve un peu problématique qu'une personne qui soutienne des propos.... Le chef du parti est monsieur ZEMMOUR. Donc, c'est quelqu'un qui a eu des propos négationnistes, des propos homophobes. C'est quand même assez problématique que cette personne puisse enseigner à Sciences Po. Merci beaucoup.

Jérôme MICHEL

Je veux ajouter aussi que cette candidate n'hésite pas à s'afficher devant l'entrée de Sciences Po un dimanche, pour évoquer le Hijab Day qui ne se fait plus. Et, je trouve regrettable que l'Institution ne réagisse jamais à ce genre de fake news. Je trouve ça scandaleux que cette personne se joue de notre image. C'était un, une opération très intéressante, et je ne comprends pas que cette personne dise des choses qui sont fausses dans l'intention, justement, de monter des opinions contre notre Institution qui essaie de faire beaucoup pour cette société.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

J'aimerais bien faire remonter un sujet que j'avais fait remonter il y a quelques mois, pour savoir où en était la suite. Beaucoup d'étudiants internationaux avaient été surpris, en fait, que les places à Sciences Po pour les étudiants internationaux eussent été enlevées. On est toujours en opposition vis-à-vis de ça, et l'on aimerait bien savoir si notre contestation a été prise en compte. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Je vais répondre à votre question, Élise. Je ne suis pas tout à fait sûre qu'on ait été clair dans nos échanges, parce qu'en fait, c'est la voie d'accès internationale qui a été fermée pour le campus de Paris uniquement. En revanche, on n'a pas du tout restreint le recrutement d'étudiants internationaux. Il est même supérieur aux années passées. que ce soit au niveau du Bachelor comme au niveau du Master. Donc, les étudiants internationaux devraient être plus nombreux à la rentrée prochaine.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

Oui, mais vis-à-vis du campus de Paris, c'est un choix en moins pour eux. Et, beaucoup étaient intéressés par la ville de Paris, par les sujets qui étaient à Paris, et ils sont plutôt mécontentement de ce choix. Et, on a beaucoup eu de remontées là-dessus, et donc on voulait savoir, parce que la dernière fois où j'étais ici, on ne savait pas pourquoi, en fait, il y avait toutes ces désadhésions des étudiants internationaux les années précédentes. Donc, on aimerait bien savoir pourquoi, il y a eu ça, et pourquoi l'on ne décide pas

tout de même de garder des étudiants internationaux par la voie d'admission internationale à Paris, sachant qu'il y a quand même une demande. Il y a des gens qui viennent, et qui ont envie de venir à Paris. Et, pourquoi on les envoie, on les redirige vers d'autres campus, alors que les Français et les francophones peuvent aller dans n'importe quel campus.

Anne-Solenne DE ROUX

Après, il y a des choix institutionnels. S'agissant de votre première remarque, je ne suis pas d'accord puisqu'en fait, il y a une très forte augmentation du nombre de candidatures internationales au Collège universitaire alors même que le campus de Paris n'est plus ouvert aux étudiants internationaux. Je pense qu'on sera en mesure de donner des chiffres indicatifs, lors des prochaines séances, Donc, je pense qu'il y a effectivement des candidats qui sont sans doute déçus de ne pas pouvoir venir à Paris, mais ce qui compte essentiellement pour eux, c'est de venir à Sciences Po. Et, puisqu'il y a des étudiants issus des campus en région autour de cette table et à distance, je crois pouvoir dire qu'on est très heureux aussi dans les campus en région, même quand on est un étudiant international. J'ajoute que cette fermeture de la voie d'accès internationale à Paris, est le fruit d'une réflexion et de constats qui ont été faits, sur plusieurs années, notamment par les responsables des programmes de Bachelor, Pour le moment, les effets qu'on en perçoit sont plutôt neutres, dans la mesure où l'augmentation du volume de candidatures montre que l'attractivité du Bachelor repose surtout sur son contenu et non sur localisation. et je crois que c'est une très bonne nouvelle pour tout le monde.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

Oui, mais c'est juste par rapport à la question que chaque étudiant devrait pouvoir choisir, quelle que soit la langue, le campus dans lequel — ou au moins avoir des chances de choisir. Après, bien évidemment, la sélection fait qu'on va dans un campus ou un autre. Mais, on n'est pas d'accord avec l'idée que certains campus sont fermés *de facto* à certains étudiants, du fait de leur langue. C'était juste par rapport à ça. Après, on est très content que les étudiants s'épanouissent dans l'ensemble des campus. Le but n'est pas de mettre en opposition certains campus, mais c'est l'idée de l'égalité, et surtout qu'au CVEF, en tout cas de mon point de vue, j'ai l'impression que le sujet nous est tombé dessus en mode : ça fait plusieurs années que c'est comme ça. Donc on a décidé de fermer. Et au CVEF, on n'a pas eu le temps de pouvoir échanger, de voir sur le long terme, si l'on ne pouvait pas apporter des idées, s'il n'y avait pas des moyens d'avoir des solutions, et qu'en fait, on s'est retrouvés sur le fait accompli. Du coup, on trouvait ça dommage, même s'il y a beaucoup d'inscriptions étudiantes dans les autres campus, et que ça augmente ; et l'on est très contents qu'il y ait cette attractivité internationale. Mais, il y a cette sorte d'échec, vers la question du campus de Paris en Bachelor. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Je trouve intéressant de revenir sur votre question sur la langue des délibérations en vue peut-être de prochaines élections. Je ne sais pas si c'est une si bonne idée que ça pour la fluidité des échanges et la participation de chacun, de changer de langue pour accommoder un nouvel arrivant qui ne parlerait qu'anglais. Mais je pense qu'il y a peut-être aussi des questions juridiques liées à cela. Et donc, j'aimerais bien que l'on se soit renseigné sur la possibilité d'avoir un bilinguisme ou sur l'obligation de parler en français ou de délibérer en français pour les questions du ressort de nos Conseils. Et, peut-être que ce préalable juridique mériterait d'être étudié avant qu'on ne s'interroge sur des règles de bon fonctionnement, de bonne gouvernance.

Romain GUINEBRETIERE

Tout d'abord, j'aimerais bien relancer ma question, vu que je n'ai obtenu aucune réponse, et je le note. D'autant plus que du coup, il y a quand même une question. L'extrême droite va se poser de plus en plus souvent. On a bientôt une élection présidentielle qui arrive, vous le savez, et il ne s'agirait pas que Sciences Po décide de ne rien faire, et de laisser passer comme ça l'extrême droite et de se dire : quand l'extrême droite va adopter une loi qui va être de fait homophobe ou raciste, que Sciences Po ne fasse rien. Donc, il y a quand même une question que Sciences Po réagisse quand on a des personnes qui se revendiquent de l'extrême droite, qui enseignent à Sciences Po.

Ensuite, sur la question du bilinguisme, je suis d'accord qu'il faut qu'on l'approfondisse juridiquement, mais aussi, il va falloir, si des étudiants sont élus en Conseil, que ces étudiants puissent s'exprimer,

quelle que soit leur langue. Et, s'ils ne parlent pas français, ça doit être aussi à Sciences Po de s'organiser pour avoir un traducteur, je ne sais pas, trouver manière de faire, parce qu'il n'y a pas de raison que des étudiants internationaux ne puissent pas être élus en Conseil.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN

Pour rebondir, par exemple, moi, je suis en situation de handicap avec des aménagements lourds, et l'on est quand même arrivé à trouver une solution. Et donc, je ne vois pas pourquoi certaines personnes pourraient avoir accès au CVEF et d'autres non, juste parce qu'il y a la question de la langue. Je comprends que, pour beaucoup de Français, ça soit un peu lourd ou inconvenient de devoir changer de langue ou de devoir faire en sorte qu'une personne soit incluse, mais c'est le but de la représentation même, que tout le monde puisse venir et représenter les étudiants. Surtout, on a vu plusieurs statistiques où l'on représente 50 % dans de nombreux domaines dans Sciences Po. Donc, je ne vois pas pourquoi, juste parce que c'est un inconvenient pour certains, qu'on ne puisse pas venir et parler en anglais. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Cette séance était animée, sans doute, par la bonne forme du retour de vacances. Bonne reprise des travaux à tous et à toutes. Merci, au revoir.

Pierre-Louis PERIN lève la séance à 10 heures 03.